

## **Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier sur le territoire de la ville de Gatineau**

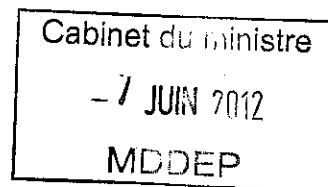
- CR3.1 M. André Mantha et Mme Ginette Trépanier Mantha
- CR3.2 M. Gaetan Provencher
- CR3.3 Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais.
- CR3.4 M. Alain Lafortune
- CR3.5 Association Jacques-Cartier Est

6 juin, 2012

## DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la ville de Gatineau

Monsieur Pierre Arcand  
Cabinet du ministre  
Ministère du développement durable,  
De l'environnement et des parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René Lévesque Est, 30 étage  
Québec (Québec) G1R5V7



Monsieur le ministre :

La présente est pour vous demander la tenue d'audience publique au sujet du projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la ville de Gatineau pour les motifs suivant :

1 : Nous tenons premièrement à vous informer que nous demeurons au rue Jacques-Cartier , que nous sommes des descendant de familles ancestrales du village de Pointe- Gatineau et que cette propriété est incluse dans le périmètre du règlement constituant le site du patrimoine de la rue Jacques-Cartier règlement numéro (#914-96) et que cette propriété provient aussi de nos ancêtres.

2 : La ville de Gatineau a déjà acquis les terrains par voix d'expropriation et que cet immeuble exproprié comprend un terrain à l'arrière attenant à notre propriété et aussi la ville de Gatineau nous a exproprié notre stationnement pour nos voitures alors q'un stationnement est essentiel à une propriété.

3 :La majorité des éléments du projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la ville de Gatineau, vont à l'encontre de la loi sur la qualité de l'environnement.

4 :Ce projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la ville de Gatineau, causera des dommage considérable à la faune ,à la flore ,aux terre humide et sans oublier les dommages causés à la valeur immobilière.

6 juin, 2012

## DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la ville de Gatineau

Monsieur Pierre Arcand  
Cabinet du ministre  
Ministère du développement durable,  
De l'environnement et des parcs.  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René Levesque Est, 30 étage  
Québec (Québec) G1R5V7  
(Suite)

5 : Le projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la ville de Gatineau, ne fait nullement mention des impacts négatifs après projet sur la communauté humaine dont nous élaborerons aussi à l'audience

6 : Un des principaux buts du projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la ville de Gatineau est de désenclaver le parc de la baie, et que après ce désenclavement, les utilisateurs de ce parc seront en contact direct avec les contaminants et les eaux de surface contaminées et ce malgré que ce site fait partie de l'inventaire des sites dangereux de la province de Québec.

C'est pour ces motifs monsieur le ministre que nous vous demandons la tenue d'une audience publique pour le projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la ville de Gatineau.

Sincèrement.

  
Monsieur André Mantha

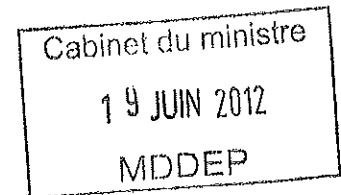
  
Madame Ginette Trépanier Mantha

Gatineau (Québec)

Monsieur Pierre Arcand  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Gatineau, le 14 juin 2012

Demande d'audience publique  
Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier, à Gatineau



Monsieur le ministre,

Je suis un bénévole représentant les intérêts des cyclistes depuis 1999. J'ai été impliqué à la réalisation de la Route verte en Outaouais, à la création d'une campagne de promotion d'utilisation du vélo pour aller au travail (2500 participants), et maints autres dossiers, projets, comités auprès de la ville de Gatineau, de la ville d'Ottawa, de la Commission de la capitale nationale (CCN, région Gatineau-Ottawa) et de l'Association Québécoise des Transports et Routes (AQTR).

J'ai pris connaissance de la documentation concernant ce projet par l'entremise du site internet du BAPE, documentation très complète. Sans ouvertement mettre en doute le professionnalisme des promoteurs, je relève des questionnements sur le concept de piste cyclable qui jouxtera la rue :

Fausse piste multi-fonctions, seulement 3.5m, limité par l'enrochement à la rivière.

Problèmes de sécurité aux 2 extrémités, EST (lien avec la Route verte et la rue St-Louis) et OUEST (intersection avec le boulevard Gréber, au pont Lady-Aberdeen).

Type de feu de circulation à la rue St-Louis.

Dénomination du sentier par rapport au réseau de la Ville de Gatineau (entretien).

En mon nom personnel et aux noms des milliers de cyclistes de Gatineau, je vous demande d'autoriser la tenue d'audience publique sur ce projet.

Merci de votre attention et soyez assuré de ma collaboration constructive.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gaetan Provencher".

Gaetan Provencher

Gatineau

Gatineau, le 15 juin 2012

Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique,

Monsieur,

Par la présente le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, le CREDDO, aimerait vous faire demande d'audiences publiques dans le cadre du réaménagement de la rue Jacques-Cartier à Gatineau.

Le CREDDO suit l'évolution du projet depuis quelques années, cependant en prenant connaissance de l'option retenue, passez-nous l'expression mais les bras nous sont tombés. Un projet qui se voulait touristique, et de mise en valeur de la rue Jacques-Cartier et de la rivière des Outaouais, devient un cauchemar au niveau social et environnemental.

Cette rue construite à une autre époque, se retrouve dans la bande 15m de la rivière des Outaouais, donc de la plaine inondable. Une rangée de maisons y est aussi installée. Derrière cet alignement il y avait une terre humide qui fut remblayée par deux sites d'enfouissement, un pour des déchets domestiques et l'autre pour matériaux secs et puis dans les années 90 avec de sols contaminées du Transitway, voie pour autobus située à Ottawa. Nul besoin de faire un dessin pour expliquer que la rue Jacques-Cartier qui sert de voie de transit n'est nullement apte à le faire non seulement à cause des méthodes de construction et de sa désignation du temps, mais surtout à cause des mouvements saisonniers de la rivière des Outaouais qui est le plus grand et le plus gros tributaire du St-Laurent, donc un cour d'eau majeur. D'ailleurs la rue St-Louis pourrait facilement prendre la relève à un coût beaucoup moindre.

Non seulement la ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale veulent réaménager la rue pour permette le transit ce qui amènerait des travaux dans l'eau, ils veulent redresser la rue à son extrémité Est, ce qui empièterait sur un marais peuplé d'arbres matures pour faire une intersection en T, ils veulent aussi remblayer la rivière des Outaouais pour y aménager une piste multifonctionnelle qui accueillerait la Route verte. (les bras ont touché le plancher à ce moment)

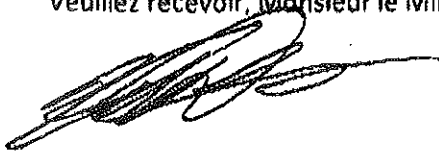
Au niveau social ce partage de l'espace créerait un problème de sécurité pour les piétons et les cyclistes qui voudraient traverser pour se rendre dans les commerces, car on aménagerait en plus d'autres places de stationnement à l'avant et à l'arrière des résidences. Les résidents pour leur part accéderaient à leur maison par un passage arrière cependant les gens voulant occuper les 80 places de stationnement l'utiliseraient aussi. Donc maintenant les citoyens auraient une rue de transit devant et un passage occupé derrière.

Ce réaménagement aurait pu être un vrai projet de développement durable; accueillir les touristes à pied et les cyclistes dans des cafés, petites boutiques etc. Mais le fait que cette rue demeure à deux sens ne favorise pas cette clientèle.

Il semble incohérent qu'en 2012 on nous fasse de telles propositions, que de tels projets ne soient pas remis sur la table à dessin avant même d'être soumis au public. Le nombre d'avis émis par votre propre ministère indique que ce projet est difficilement acceptable et ne devrait pas aller de l'avant sans que la Ville de Gatineau et son partenaire fédéral la Commission de la capitale nationale ne revienne avec un projet plus socialement acceptable, beaucoup plus respectueux de l'environnement et des lois environnementales et de développement durable du Québec, y compris le respect de la politique de développement durable de la CCN et sans le négliger l'aspect économique moins coûteux.

Tout ceci pour dire que oui nous demandons des audiences mais si vous pouvez même leur demander de retourner à la table à dessin de par les travaux envisagés en milieux hydrique et humide et en berge d'un cour d'eau d'importance, nous vous en serions gré.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

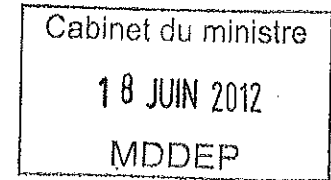


Nicole DesRoches  
Directrice générale

15/06/2012

6211-06-146

Cabinet du Ministre  
Ministère du développement durable de l'environnement et des parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675. Boul. René-Lévesque Est 30<sup>e</sup> étage,  
Québec (Québec) G1R 5V7



Bonjour,

Je demande une audience publique au projet du développement de la rue Jacques-Cartier secteur La Baie, Gatineau, Qué.

Je viens d'une famille pionnière de la rue Jacques-Cartier. Mes ancêtres ont participé au développement de l'ancien village de Pointe-Gatineau.

Je suis indigné de constater qu'il n'y a aucun avantage pour un simple citoyen de la rue, seulement des inconvénients. Une médiation sera nécessaire afin de minimiser les dommages que je vais subir du projet.

Depuis 1992, les citoyens de la rue reçoivent de mauvaises informations à l'effet que la rue Jacques-Cartier serait devenue secteur patrimoine et se plient aux exigences de la Ville de Gatineau afin de respecter ce prétendu patrimoine. (Annexe 1)

Depuis plusieurs années, je me suis consacré à planter une mini forêt et un sous-bois derrière chez-moi. Mon intention est de pratiquer le camping d'été et d'hiver. Mais le projet de la Ville prévoit en faire un stationnement. Ils vont couper mes arbres pour y installer de l'asphalte. (Annexe-2)

De plus, les 80 places de stationnement sont insuffisantes. Si on calcule les besoins des clients, des commerces, des restaurants, des visiteurs, on constate qu'il ne reste presque plus de places pour les propriétaires et leurs amis(es). Ce manque de place va entraîner des frictions très désagréables. Il faut aussi penser à l'hiver où il faudra déneiger nos véhicules très loin derrière nos maisons; il faudra donc oublier le démarreur à distance.

Pour la fierté de ma rue, j'aimerais vous proposer de remplacer le stationnement arrière par une forêt avec des arbres rares (ormes liège) pour minimiser le bruit.

J'aimerais que la Ville reboise l'arrière de nos maisons comme jadis, avant le remplissage toxique de la baie.

Maintenir les stationnements existants en y ajoutant, au sud de ceux-ci, un trottoir permettant aux touristes d'avoir accès à l'eau.

Les fils électriques en fouirent seront difficiles à réparer lors de la crue des eaux.

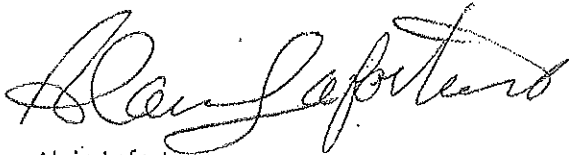
Une rue piétonnière, de l'Église jusqu'à l'intersection de la rue Prince-Arthur, sera le reflet du projet voulu au Centre-ville.

Pour un meilleur environnement le fond de la rivière devra être nettoyé des billes de bois immergées.

Les nouvelles lumières proposées par la Ville pourraient obstruer la vue aux gens sur leurs balcons.

Le bruit occasionné par le resto-bar près de chez-moi est très dérangeant; les deux ventilateurs m'empêchent de jouir de ma cours arrière. (Annexe 4)

Veillez agréer mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Lafortune', written in a cursive style.

Alain Lafortune

Gatineau, Que.



Annexe  
I

VILLE DE GATINEAU  
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

PROMENADE DES DRAVEURS  
PHASE I  
AVANT-PROJET D'AMÉNAGEMENT

Pluram inc.  
Janvier 1992

## 1. INTRODUCTION

---

Le présent projet d'aménagement s'inscrit dans la foulée des exercices de planification effectués, jusqu'à ce jour, par la ville de Gatineau et la Commission de la Capitale nationale, dans le cadre du dossier d'aménagement des berges des rivières Gatineau et des Outaouais.

Plus spécifiquement, l'intervention prévue consiste à prolonger le réseau existant de promenades et de sentiers récréatifs qui aboutissent immédiatement à l'est du pont Lady Aberdeen à Gatineau et ce, de façon à intégrer le parc La Baie au circuit touristique régional.

L'aménagement de ce nouveau tronçon du réseau de promenade (désigné sous le vocable "promenade des Draveurs") constitue l'épine dorsale du concept de mise en valeur du parc La Baie<sup>1</sup>. Pour mémoire, rappelons que ce concept vise à offrir, tant à la clientèle touristique que locale, une série d'activités culturelles, récréatives et touristiques dans autant de cadres environnementaux distincts.

Le projet d'aménagement présenté dans ce rapport s'inscrit également dans l'optique de dynamiser la vocation récréo-touristique qui se manifeste déjà dans le secteur Jacques-Cartier, tout en mettant en valeur le patrimoine construit du quartier de Pointe-Gatineau.

Le secteur Jacques-Cartier, objet de la présente étude, constitue la porte d'entrée de la ville et du parc La Baie. Il s'étend sur une bande de terrain de profondeur variable (soit plus ou moins 150 mètres) en bordure de l'Outaouais, entre le pont Lady Aberdeen et le voisinage

---

<sup>1</sup> Source: Pluram inc., Plan directeur parc La Baie, rapport final, Commission de la Capitale nationale, ville de Gatineau, mars 1991.

Le nouveau couloir de circulation dans le parc La Baie occupe une emprise nominale de 30,0 mètres. Ceci permet la construction d'une route à deux voies, munie de deux accotements. À cette emprise de base s'ajoute la présence de deux bandes paysagées de part et d'autre d'une profondeur-type de 30,0 mètres, ce qui porte l'emprise totale maximale à 90,0 mètres.

L'emprise de la promenade est aménagée dans l'optique de pouvoir créer un paysage intéressant tout le long du parcours. On propose donc de remodeler le terrain dans l'idée de dégager des perspectives visuelles intéressantes, de masquer les parcs de stationnement et d'exposer une végétation arbustive selon une thématique propre au secteur.

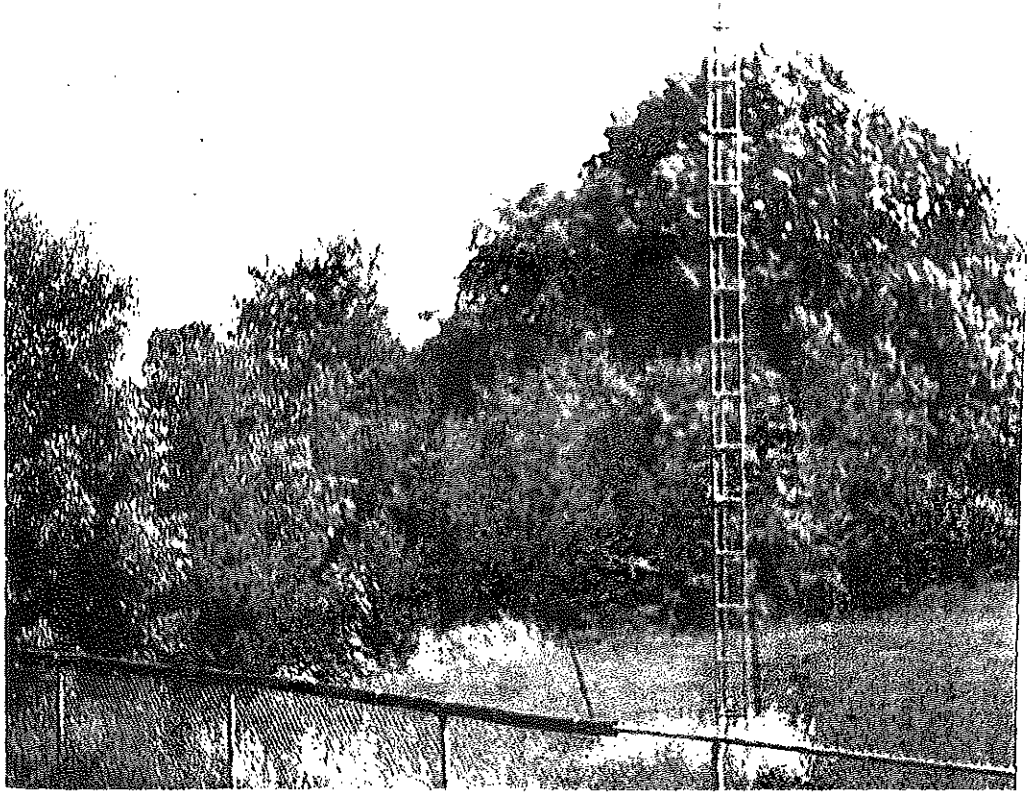
L'aménagement des terrains de stationnement, situés de part et d'autre de la route, a été conçu de façon à limiter l'obstruction de la circulation sur la promenade en reliant ceux-ci par une voie à deux sens indépendante du principal flux de circulation. Un réseau de circulation piétonne, intégré aux espaces de stationnement, dirige les usagers vers les points de destination.

Deux routes d'accès à double sens relient la rue Jacques-Cartier (en bordure de la rive) à la promenade et permettent d'accéder aux parcs de stationnement. La première route d'accès, qui constitue la limite de la première phase d'aménagement de la promenade, nécessitera l'expropriation et la démolition des résidences sises aux 63 et 65 de la rue Jacques-Cartier.

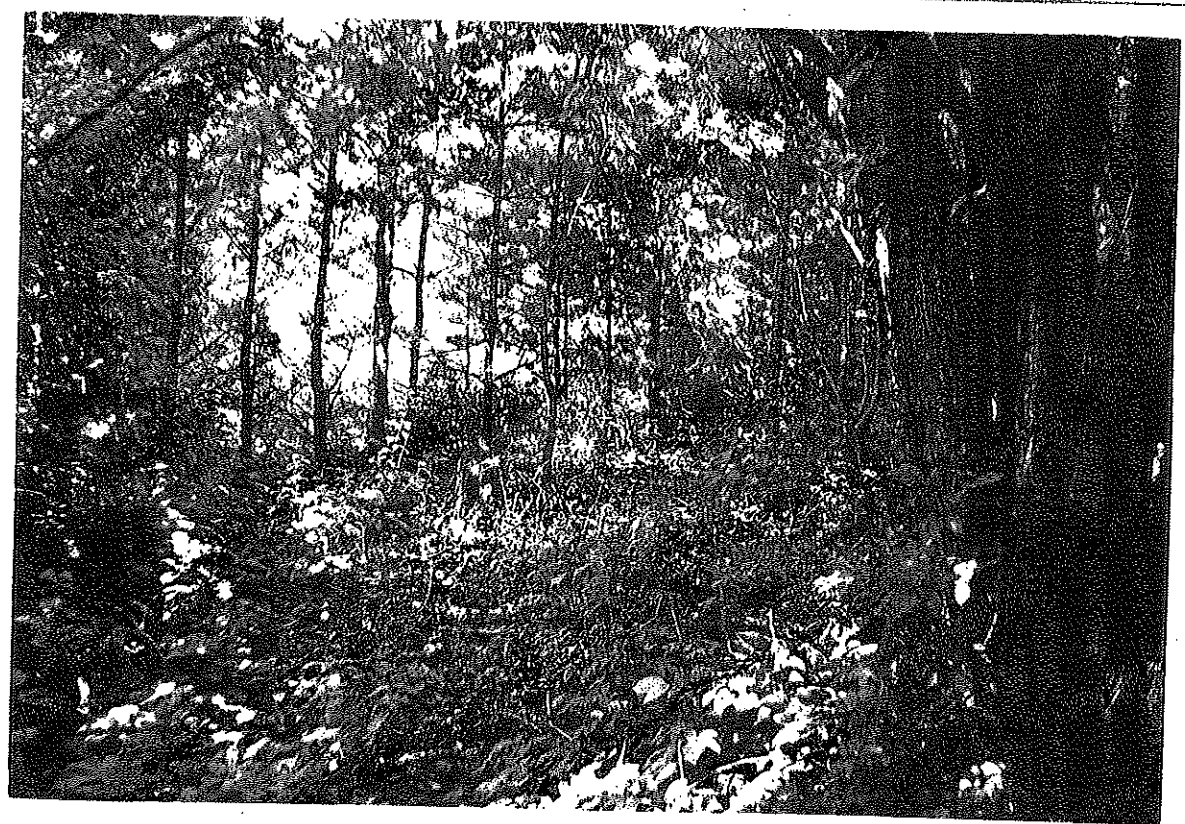
Les autres tronçons de la promenade, qui seront décrits ci-dessous, favorisent davantage la libre circulation des piétons et des cyclistes que la circulation automobile de passage.

Ainsi, pour favoriser davantage la restauration du caractère naturel des berges, la boucle de la rue Jacques-Cartier située dans le prolongement de la rue Saint-Antoine, devient un sens unique vers l'est. La largeur totale de pavage s'en trouve donc réduite du côté de la rivière, ce qui permet la mise en place de sentiers pédestres et cyclables de ce côté.

Annexe 2



WVEXB: 2



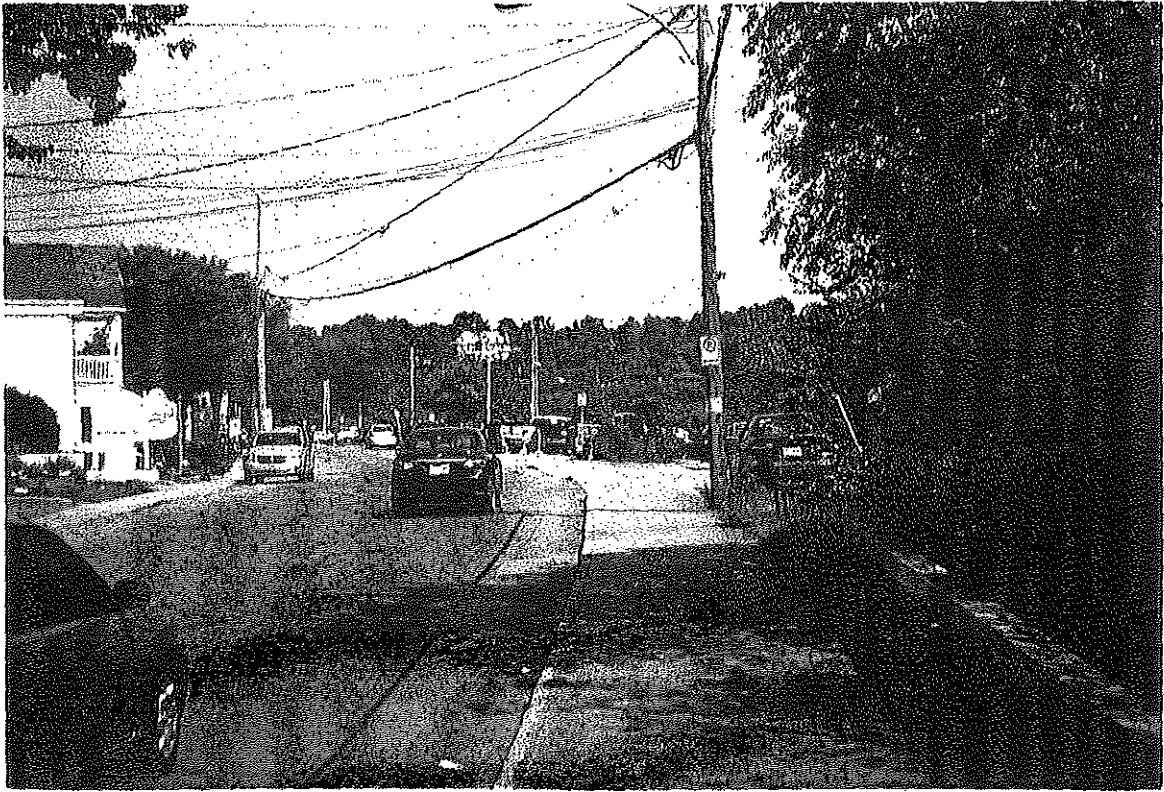
ANNEXE : 2



Annexe: 3

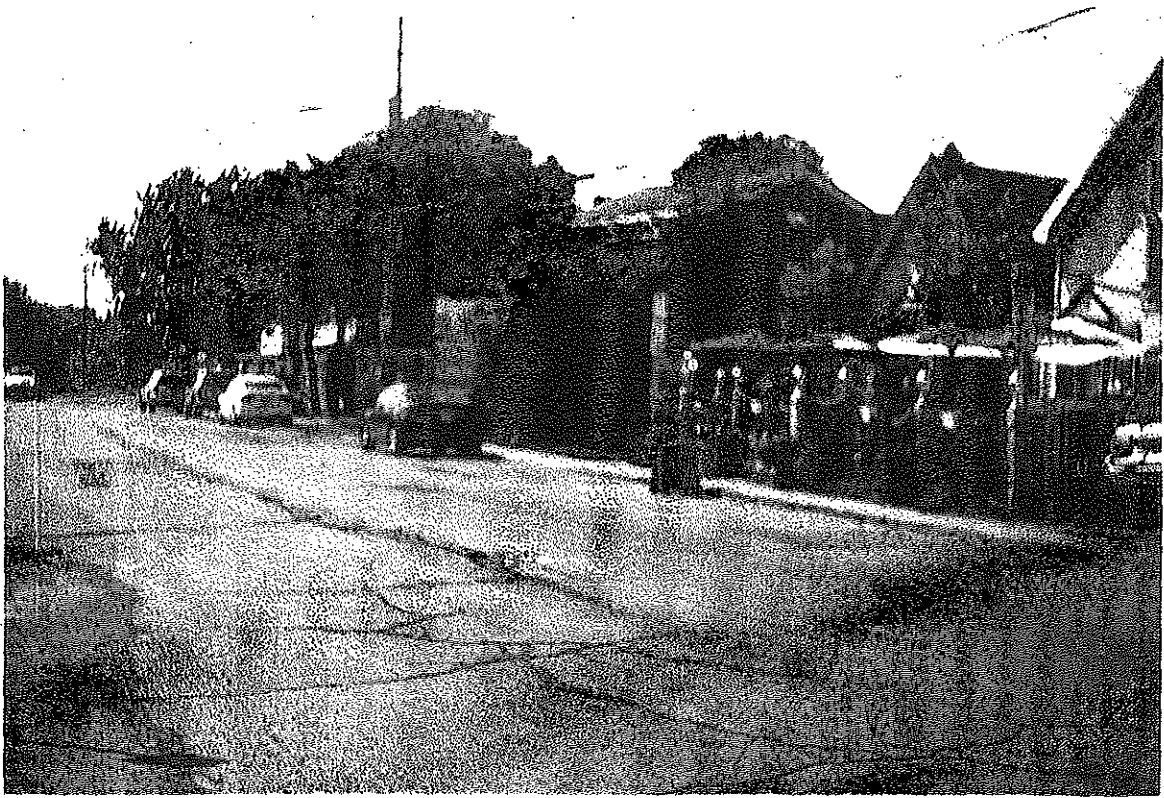


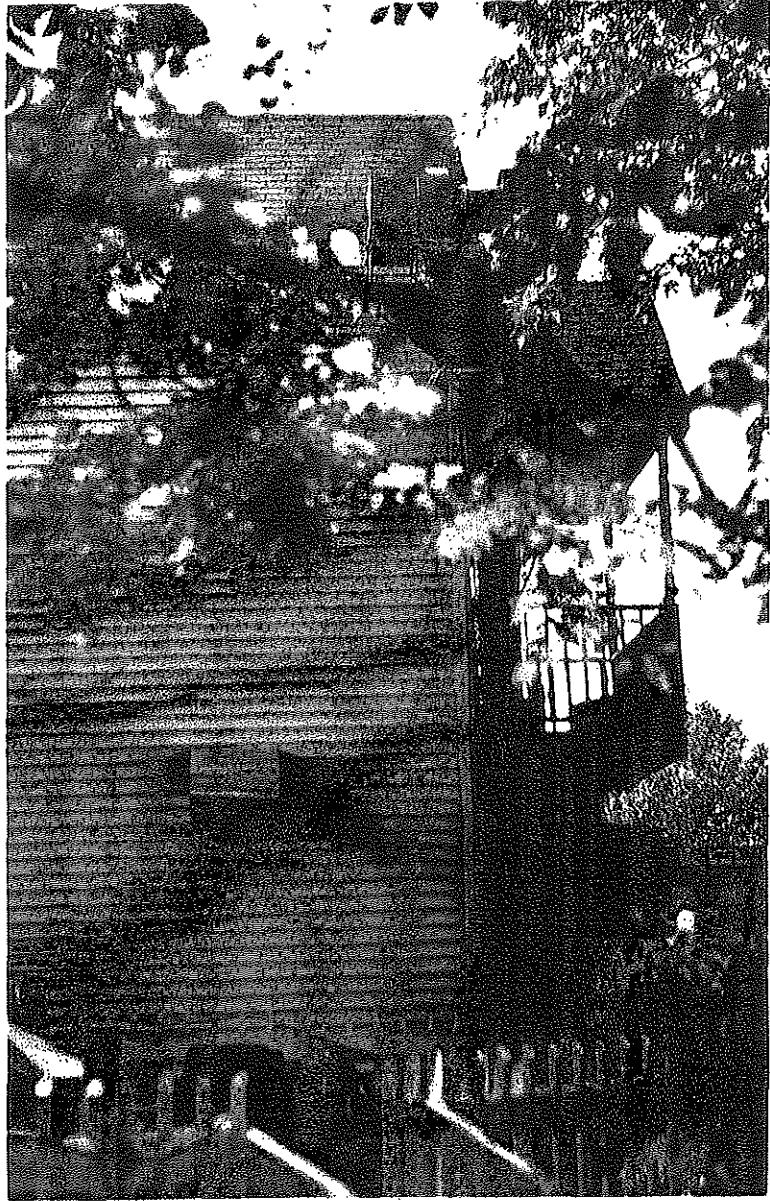
Annexe : 3





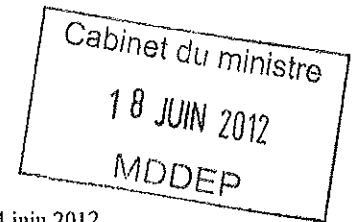
ANNEXE: 4





Monsieur Pierre Arcand

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des parcs



Le jeudi 14 juin 2012

**Objet : Requête au BAPE pour le projet de revitalisation de la rue Jacques-Cartier, à Gatineau**

Monsieur le Ministre,

Nous vous présentons cette demande d'audiences publiques en sollicitant votre appui pour le service de médiation. Nous déposons le mémoire ci-joint, au nom de l'Association des propriétaires de la rue Jacques-Cartier Est (AJCE). Notre association représente 80 % des propriétaires-résidents de la rue. Elle a été formée il y a trois ans, pour représenter les intérêts communs des résidents auprès des organismes publics. Nous appuyons le projet, souhaitons être un partenaire positif et constructif, mais voulons que les requêtes des résidents soient entendues et prises en considération.

Le projet aura un impact sur l'environnement mais il aura un impact encore plus important sur la qualité de vie des riverains. Au cours des dernières années, nous avons tenu de nombreuses rencontres avec le personnel municipal afin de faire valoir les besoins et désirs des résidents, et demander des ajustements au projet. Au fil des ans, nos membres ont manifesté plusieurs réserves et inquiétudes. Les plus importantes réserves ont aussi été soulevées lors de la réunion publique du BAPE tenue le 30 mai dernier. Nous voulons que les plans et devis soient modifiés et qu'ils répondent à nos préoccupations.

L'an passé, 87 lots ont été acquis par la Ville par expropriation. Les résidents ont perdu la plus belle parcelle de leur terrain. Certains d'entre eux subissaient une troisième expropriation. Ils n'ont pas l'impression d'avoir été traités justement et sont très méfiants à l'égard des institutions publiques, qui ne semblent pas prendre en considération leurs préoccupations. Le mandat que vous pouvez donner au BAPE pourrait leur redonner confiance dans nos institutions publiques.

Le BAPE nous a permis d'examiner toute la documentation liée au projet de revitalisation. Suite à l'examen des documents rendus publics dans le cadre du projet, nous concluons qu'il y aura des impacts permanents et négatifs sur la qualité de vie des résidents de la rue Jacques-Cartier, ainsi que sur les visiteurs et citoyens de Gatineau, si on ne tient pas compte de nos recommandations.

Nous désirons Monsieur le Ministre que vous mandatiez le BAPE pour que les demandes des résidents, ci-annexées, soient entendues et prises en considération dans les préparations des plans et devis.

Nous désirons aussi obtenir l'aide et l'assistance d'un médiateur neutre et indépendant afin que les demandes très réalistes et justifiées des propriétaires riverains soient entendues, non seulement par la Ville de Gatineau, mais aussi par les différentes instances gouvernementales.

Nous souhaitons que le projet aille de l'avant, mais pas à n'importe quel prix.

Monsieur le Ministre, nous vous remercions de votre attention et osons croire en votre collaboration future.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueux

Michel Papineau,

Président

Association Jacques-Cartier Est

Pièce jointe

## Requête au BAPE pour le projet de revitalisation de la rue Jacques-Cartier, à Gatineau

Nous avons regroupé nos recommandations en six volets, soit :

- Circulation de transit;
- Contamination des sols et qualité des eaux de résurgence;
- Accroissement d'établissements commerciaux avec permis de bars;
- Navigation de plaisance, descente pour non-motorisés, quais de pêche et Quai des artistes;
- Gestion du projet, préoccupations des résidents et suivis; et
- Site du patrimoine Jacques-Cartier, culture et potentiel archéologique

Deux des objectifs du projet, tels que publiés en 2007, étaient de :

- *bonifier la qualité de vie et le confort des résidents ainsi que la qualité de l'expérience des visiteurs, et*
- *rehausser le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes.*

### Circulation de transit

Le Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs a indiqué à la Ville de Gatineau que :

*« La décision de l'initiateur voulant que l'artère à l'étude soit de catégorie «collectrice en milieu urbain» oriente le dossier en fonction des besoins des automobilistes au détriment du littoral et des autres usagers qui pourraient fréquenter le secteur. L'initiateur doit donc justifier le choix de l'option retenue qui paraît en contradiction avec la volonté de mise en valeur du paysage, notamment du littoral, du patrimoine et des attraits culturels du secteur. »*

La circulation de transit augmentera de façon significative et aura un effet négatif sur la qualité de vie permanente des résidents.

- La Ville de Gatineau souhaite aménager l'intersection St-Louis et Jacques-Cartier. La Montée Paiement, une artère à quatre voies, sera prolongée jusqu'à la rue St-Louis, tout près de l'intersection avec la rue Jacques-Cartier. La rue Jacques-Cartier deviendra collectrice de la montée Paiement, augmentant de façon significative la circulation de transit le matin et le soir.
- Le projet aura un impact encore plus important sur les résidents entre la rue Prince-Albert et la rue St-Antoine, avec la création d'une voie d'accès à l'arrière. Les matins d'hiver, un kilomètre de voitures attendent plus de trente minutes pour se rendre sur le boulevard Gréber. Ces mêmes résidents rencontreront dorénavant deux files d'attente, une en avant, une à l'arrière.

### Requête 1

Tout comme le Ministère du Développement durable, nous croyons que la désignation de la rue comme collectrice en milieu urbain doit changer si on veut en faire une promenade pour villégiateurs, cyclistes et piétons, et si on veut rencontrer les objectifs du projet.

### Requête 2

Nous demandons le comptage des voitures cette année (juin et septembre) et à la clôture du projet, afin de déterminer si le niveau de circulation a diminué. Si le niveau de circulation n'a pas diminué de façon significative, des mesures additionnelles devront être prises telles que la modification des avis de tourner à gauche le matin, de la rue St-Louis et le soir de tourner à droite, à la sortie du pont Lady Aberdeen.

### Requête 3

**Nous demandons que la section patrimoniale de la rue (du boulevard Gréber à la rue Prince-Albert soit désignée rue piétonne durant la période estivale.**

#### Contamination des sols et qualité des eaux de résurgence

Les sols contaminés provenant de sites d'enfouissement dans la partie ouest du parc de la Baie ont potentiellement des implications sur la santé publique. **Tous les résidents de la rue résident entre le parc La Baie (ancien dépotoir) et la rivière.** Les résidents de la rue ont des risques de problèmes cardiovasculaires et de cancer des poumons plus élevés que la population de Gatineau, peut-on lire dans les documents publics.

L'évaluation environnementale de site Phase II menée en 2006 et publiée seulement en 2009 (trois ans plus tard) décrit bien la contamination des sols ainsi que la qualité des eaux de résurgences. Le suivi de cette étude, menée en 2008 et publié en 2011, contient les conclusions et recommandations suivantes :

*«La qualité des eaux de résurgences échantillonnées ... démontrent que les critères stipulés dans le Règlement numéro 359, article 7 de la Ville et le Règlement sur les déchets solides du MDDEP ne sont pas toujours respectés. Entre autres, il y a eu un ou plusieurs dépassements pour les paramètres suivants : la couleur, les matières en suspension, le fer, la DBO5, la DCO, le plomb, les coliformes fécaux...»*

*Ces résultats indiquent que les eaux de résurgences acheminées vers la rivière des Outaouais ne devraient pas être rejetées au réseau hydrographique de surface sans traitement.*

La compagnie Dessau recommande à la Ville de Gatineau l'ajout de nouveaux paramètres aux études à venir. Dans son suivi du 25 octobre 2011, le Ministère recommande que le suivi environnemental le long des berges du parc soit resserré.

La Ville accepte de modifier les paramètres, d'augmenter la fréquence et la durée de la période d'échantillonnage à cinq ans.

Quel est l'impact des sols contaminés sur la santé des résidents ? Personne ne le sait on n'a pas fait d'études. Il y a certainement des risques ! Suite à la lecture de ces divers documents, les résidents croient que si la Ville est laissée à elle-même, elle ne remplira pas ses obligations à leur satisfaction.

Ce même parc La Baie devait faire l'objet de remplissage afin qu'il puisse devenir disponible aux citoyens. Or la Ville de Gatineau n'a pas complété le remplissage tel que prévu; laissant ainsi le plus grand espace vert du secteur inutilisable.

### Requête 4

**Aussitôt les études terminées, la Ville demandera aux autorités de la santé publique d'examiner les résultats et d'informer l'AJCE de l'effet de ces résultats sur la santé des résidents.**

### Requête 5

**La Ville de Gatineau utilisera tous les matériaux disponibles lors de la réfection de la rue afin de compléter le remplissage du parc La Baie. Si la quantité de matériaux de remplissage n'est pas suffisante elle devra prendre les mesures nécessaires afin de compléter le travail et faire en sorte que le parc La Baie soit disponible pour les activités récréatives des Gatinois.**

### Accroissement d'établissements commerciaux avec permis de bar

L'allocation de permis de bars pour la rue est problématique : le matin et l'après-midi, la circulation bouleverse la quiétude des résidents et a un impact négatif sur la qualité de vie, le soir ce sont les bars. Lorsque l'on parle à la Régie des alcools au sujet de l'emplacement des établissements avec permis de bars elle nous dit que c'est la responsabilité de la Ville de Gatineau. Les documents de la Ville indiquent qu'il reste encore une possibilité non utilisée de centaines de mètres carrés d'espaces pour bar. La Ville ne se soucie pas du bien-être des résidents quand elle accorde les permis de construction pour bars.

À l'entrée de la partie patrimoniale, près de l'église, dans le premier cent mètres, on a accordé des permis de bars pour plus de 1 160 personnes. Onze cents soixante personnes peuvent sortir de ces bars en même temps tous les mercredis, jeudis, vendredis et samedis soirs de l'été. Durant l'été, c'est donc 73 000 personnes qui sortiront de ces établissements. À cet endroit il n'y a pas de trottoir ou peu, presque pas de stationnement, en fait très peu d'espaces pour accommoder ces gens sauf la rue et la piste cyclable.

L'objectif du projet est de :

- *bonifier la qualité de vie et le confort des résidents ainsi que la qualité de l'expérience des visiteurs, et*
- *rehausser le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes*

La Ville de Gatineau nous informe que la réfection et la location du Quai des Artistes situé à l'entrée de la rue Jacques-Cartier ne fait pas partie du projet. Les détenteurs du permis de location du Quai des artistes et les détenteurs de permis de la Régie des alcools du Québec monopolisent le Quai le jour. Le soir, deux bateaux sont utilisés principalement pour des fêtes diverses, graduations, etc. Les dernières descentes de bateau sont souvent composées de fêtards. Les bateaux sont bruyants la nuit et réveillent les résidents. À leur descente, les convives débordent sur le Quai, causant embouteillages et bruit et souillent les lieux publics et privés. Trois ou quatre voitures patrouilles de policiers s'y trouvent souvent pour contrôler la foule.

Nous voulons croire que la réfection de ce quai à valeur patrimoniale ne fait pas partie de l'entente entre la Ville de Gatineau et la CCN (Commission de la Capitale Nationale) mais pour nous, les résidents, ce Quai des artistes à valeur patrimoniale fait partie intégrante de la rue. Sa modification et sa location à un détenteur de bateaux de croisières (bar de 678 personnes) ont un impact direct et important sur la quiétude et la qualité de vie des résidents.

#### Requête 6

**Il est crucial de dresser dès maintenant l'inventaire des impacts négatifs sur le tissu social. La Ville doit proposer des solutions pour remédier à ces impacts négatifs et éviter ces débordements et ces situations néfastes pour les résidents.**

#### Requête 7

**Nous désirons que les intérêts et besoins de quiétude des résidents soient inclus comme un des critères déterminants lors de l'établissement de critère d'évaluation pour la réfection et location du Quai des artistes.**

#### Requête 8

**Nous désirons que le Quai des artistes (la partie patrimoniale) soit préservé et mis à la disposition du public en général.**

Navigation de plaisance, descente pour non-motorisés et quais de pêche

Il existe trop de marinas privées pour les embarcations motorisées, alors qu'il n'existe pas de descente pour les embarcations non-motorisées, même à la limite des milieux humides sensibles.

*« Considérant le peu de places disponibles dans un rayon de 10 km, la bande riveraine de la rue possède un excellent potentiel pour la navigation de plaisance. »*

*Étude d'impact sur l'environnement, 23 juillet 2012, p. 108.*

Au total, on trouve potentiellement 375 places pour les embarcations motorisées. Il n'existe aucune rampe de mise à l'eau pour les embarcations non-motorisées (kayaks, canots).

Il existe présentement sur la rue trois haltes nautiques privées comprenant 50 embarcations chacune. (150 places au total), deux haltes nautiques communautaires du côté ouest de la rue (25 places), une marina Kitchissippi (99 places) et une possibilité de 25 à 50 places pour des haltes nautiques communautaires sur la partie Est de la rue. Sur une distance de moins de 5 km, on trouve de 300 à 325 places au total pour des embarcations motorisées.

Il existe aussi une sixième et même peut-être une septième halte nautique privée à l'est de la rue qui sont sous-utilisée ou non encore utilisées.

En août 2010, l'Association a remis une pétition de plus de 180 noms au Conseil municipal afin d'obtenir une descente pour les embarcations non motorisées. Cette recommandation et d'autres, auraient été acceptées par le chargé de projet de la Ville, mais ne sont toujours pas reflétées dans les devis.

L'Association désire limiter le nombre de haltes nautiques pour les embarcations motorisées et créer une descente ainsi qu'un quai pour les embarcations non motorisées, près du 1225 rue Jacques-Cartier.

À l'est, à partir de la dernière halte nautique en opération (1239 J.-C.), déclarer ce segment non motorisé, car il est en plein milieu aquatique sensible. Il faut éliminer les permis et autorisations pour haltes nautiques entre le 1239 Jacques-Cartier et la rue St-Louis, si elles existent.

Les haltes nautiques communautaires devraient être accessibles à tous les propriétaires de la rue Jacques-Cartier Ouest comme c'est le cas pour les propriétaires de la rue Jacques-Cartier Est qui, pour leur part, n'ont pas subi d'expropriation. Nous ne voulons pas deux poids deux mesures. Nos résidents sont des citoyens au même titre que les autres et doivent être traités de façon juste et équitable. Nous désirons aussi limiter l'impact des descentes pour ces haltes nautiques en jumelant les haltes communautaires aux trois haltes privées existantes, et ainsi éviter de construire deux autres descentes. Pour ce faire, il faut modifier les permis d'exploitation de ces trois haltes nautiques existantes afin de ne pas pénaliser ces détenteurs de haltes et faciliter le partenariat avec l'AJCE pour les haltes communautaires.

Les embarcations motorisées naviguent trop vite sur un parcours écologiquement sensible, étroit, où un grand nombre de vacanciers et citoyens désirent utiliser des embarcations non motorisées. Il existe de réels dangers pour ces derniers.

L'endroit où se situeront les quais de pêches a été déterminé sans consultation avec la population ni avec les pêcheurs; en outre, ceux-ci sont mal situées. Il existe un quai pour pêcheurs ouvert au public. Monsieur Fermin Pérès a mis à la disposition des résidents de Gatineau un quai qui permet à tous de pêcher dans la rivière des Outaouais. Ce quai existe depuis au moins 40 ans, fait partie du patrimoine et du tissu social de la rue, au grand bonheur des Gâtinois et des Gâtinoises.

L'Association est impuissante à l'égard de certains de ces dossiers.

**Requête 9**

Nous demandons que la Ville modifie ses plans et devis afin de refléter la création d'une descente pour les embarcations non-motorisées ainsi qu'un quai près du 1225, Jacques-Cartier.

**Requête 10**

Nous demandons au BAPE, conjointement avec la Ville de Gatineau, d'appuyer les recommandations ayant trait à l'octroi et au maintien de haltes nautiques, et d'en aviser les partenaires gouvernementaux. Éliminer les permis et autorisations pour haltes nautiques entre le 1239 Jacques-Cartier et la rue St-Louis, le cas échéant.

Modifier les permis des haltes nautiques du 883, 1067 et 1239 Jacques-Cartier, afin d'accroître le nombre d'embarcations potentiellement de 17 places, et ainsi jumeler les haltes communautaires à ces dernières.

**Requête 11**

Nous vous demandons aussi de recommander et accepter qu'il y ait une zone de réduction de vitesse pour les embarcations motorisées sur toute la distance de la rue, plus particulièrement entre la rue Prince-Albert et l'entrée du parc La Baie, parce que la rivière y est très étroite et que les vagues ont un impact direct sur les berges.

**Requête 12**

Nous demandons que tous les propriétaires riverains de la rue Jacques-Cartier Est aient le droit d'accès aux quais communautaires.

**Requête 13**

Nous demandons que l'un des quais de pêche identifiés à l'est du projet soit construit en face du pourvoyeur Chez Péris 1071 et nommé Quai Fermin Péris.

**Gestion du projet, préoccupations des résidents et suivis**

La réalisation du projet de revitalisation de la rue Jacques-Cartier aura des impacts importants et à long terme sur le tissu social du quartier patrimonial. Le patrimoine bâti ainsi que le patrimoine culturel doivent être préservés. L'impact de la spéculation immobilière s'est déjà fait ressentir et plusieurs vieux résidents pensionnés ont dû vendre leur propriété parce que les taxes ont augmenté de façon significative. Certains de ces résidents, ont passé plus de 75 ans de leur vie sur cette rue. Le patrimoine culturel et historique de la rue ne peut être préservé avec le départ de ces aînés. L'exode de vieux résidents pensionnés a déjà commencé. Le patrimoine bâti c'est important mais le patrimoine humain l'est encore plus. Par contre les autorités publiques ne semblent pas se préoccuper du deuxième.

Les désirs et besoins des résidents ne seront pas rencontrés s'ils leur est impossibles de suivre de près l'avancement des travaux ainsi que la mise en œuvre des recommandations de l'AJCE. Ils ont mandaté l'Association et s'attendent à ce qu'elle fasse les suivis nécessaires en leur nom et qu'elle les tiennent bien informés.

**Requête 14**

Nous demandons que la Ville de Gatineau nomme un seul répondant et interlocuteur afin de faciliter l'accès aux divers services et conseils publiques.



**Requête 15**

Nous demandons à la ville de Gatineau de confirmer que l'AJCE aura un représentant aux réunions bihebdomadaires avec l'entrepreneur chargé d'exécuter le projet.

**Requête 16**

Nous voulons que l'AJCE puisse examiner les détails des plans et devis avant que la Ville aille en appel d'offres.

**Requête 17**

Nous demandons que la Ville dresse l'inventaire des impacts sur le tissu social (circulation de transit, route verte, piste cyclable, sentiers piétonniers, chaussée et trottoirs, fils électriques, haltes nautiques, panorama, milieu aquatique sensible, vestiges archéologiques, bars et cohabitation résidentiel, stationnement, vitesse, qualité des eaux de surface et souterraines, préservation du patrimoine, dommages post-construction) en phases avant- et post-projet et en communique les résultats ainsi que les mesures d'atténuation.

**Requête 18**

Afin de s'assurer que les propriétaires riverains actuels qui vivent de leurs revenus de retraite ne soient pas forcés de vendre, il est primordial que les taxes municipales n'augmentent pas plus que l'augmentation du coût de la vie. La Ville de Gatineau doit approuver un règlement à cet effet.

**Site du patrimoine Jacques-Cartier, culture et potentiel archéologique**

Le site du patrimoine Jacques-Cartier a été constitué en 1996 en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur des caractères propres au site, exceptionnel de par sa localisation au confluent des rivières Gatineau et Outaouais, à moins de 4 km des centres-villes de Gatineau et d'Ottawa. Le site comprend le patrimoine bâti de la rue Jacques-Cartier entre le boulevard Gréber et la rue Prince-Albert.

En avril 2006, 54 maisons sur la rue Jacques-Cartier ont reçu le statut de protection du patrimoine, cela entre le 835 et le 1071, rue Jacques-Cartier. Le site du patrimoine Jacques-Cartier est un vaste ensemble regroupant plus de 150 bâtiments, construits pour la plupart entre le début du dix-neuvième siècle et la première moitié du vingtième siècle.

Archéotec Inc., Rue Jacques-Cartier, Pointe-Gatineau :

*Étude de potentiel archéologique, mai 2011*

À ces édifices dotés d'un statut, se sont récemment ajoutés les ponts et les lieux de culte.

*Inventaire du patrimoine bâti, 2008*

Le secteur en voie de revitalisation comprend une dizaine de bâtiments classés, dont la valeur patrimoniale varie :

- le 799 Jacques-Cartier (l'église), à valeur patrimoniale exceptionnelle, et le presbytère, à valeur patrimoniale supérieure;
- le 815 (Le Pub), à valeur patrimoniale moyenne, aujourd'hui démoli;
- le 839, à valeur patrimoniale forte;
- le 893 (édifice de colonisation), à valeur patrimoniale forte; et
- le 855 (édifice à toit plat), à valeur patrimoniale moyenne.

Il comprend également 6 édifices au toit à terrassons et à brisis :

- le 847 et le 1035, tous deux à valeur patrimoniale forte, et
- le 883, le 975 et le 1023, tous trois à valeur patrimoniale moyenne.

#### Requête 19

Le projet exerce une forte pression aux titres de la spéculation immobilière, du développement, de la commercialisation et du récréotourisme. La Ville devra faire tous les efforts pour favoriser et faciliter la conservation et la restauration des bâtiments classés, ainsi que la conservation et la mise en valeur des caractères propres au site en apposant, par exemple, des plaques de bronze sur les bâtiments classés, en installant à proximité des résidences des panneaux d'interprétation faisant état de l'histoire et de l'architecture des 54 maisons en question, en documentant les périodes autochtone et coloniale, ainsi que l'industrie du bois.

Installation de bronzes ou autres sculptures à l'amphithéâtre et ailleurs sur le site (1 % du budget du projet)

#### Requête 20

Un membre compétent de l'AJCE fera partie du comité qui choisira les thématiques, les médias et les artistes dont les œuvres figureront sur le site. Ce membre travaillera activement avec les responsables du développement de la programmation culturelle. Le chargé de projet mettra l'AJCE en contact avec M. Louis Cabral, responsable du volet culturel et de la programmation auprès de la Ville de Gatineau.

#### Potentiel archéologique

L'étude de potentiel archéologique menée par la compagnie CIMA a révélé la présence de deux zones à potentiel archéologique élevé entre le boulevard Gréber et la rue Prince-Albert, et une zone à potentiel archéologique moyen entre la rue Prince-Albert et la Pointe de l'aérodrome.

#### Requête 21

L'AJCE souhaite être tenue à jour au fur et à mesure des examens archéologiques menés avant, pendant et après les travaux de construction.

#### Événement inaugural

#### Requête 22

L'AJCE recommande que l'inauguration du projet se fasse le week-end de la Saint-Jean 2015.